



RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

2020

Ville de Blois

THEMATIQUES

1. Données générales.....	4
2. Les bâtiments communaux et les installations ouvertes au public.....	7
3. La voirie et les espaces publics.....	15
4. Services de transports collectifs et intermodalité.....	17
5. Thématiques et actions portées par la CCA	18
6. Conclusion.....	18
Annexe : délibération municipale.....	19

PREAMBULE

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a associé les personnes handicapées à la vie communale en instaurant une commission d'accessibilité dont les attributions ont été fixées par la loi en son article 46.

Article 46 de la loi du 11 février 2005 modifié par l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 (ratifiée par la **loi du 5 août 2015**), article 11 :

- « Dans les communes de 5000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou d'organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville. »
- « Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ».
- « **Elle établit un rapport annuel présenté en conseil communal** et fait toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ... »
- « ... Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ... »
- « ..Lorsqu'elles coexistent, les commissions communales et intercommunales veillent à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans leur domaine de compétences, concernant l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ».
- Cette commission : (dispositions issues de la **loi du 10 juillet 2014**) :
 - est destinataire des projets d'agendas d'accessibilité programmée concernant les établissements situés sur le territoire compétent
 - est destinataire des documents de suivi des Ad'AP et des attestations d'achèvement de travaux
 - est destinataire des schémas directeurs d'accessibilité-agendas d'accessibilité programmée des transports ferroviaires quand ils comportent un ou plusieurs établissements sur le territoire compétent
 - tient à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées

1. Données générales

1.1. Informations administratives de la commune

Ville de Blois

9 place Saint Louis

41012 BLOIS cedex

tel : 02 54 44 50 50

Blois est une [commune](#), [chef-lieu](#) du [département](#) de [Loir-et-Cher](#) en [région Centre Val de Loire](#). Blois est la commune la plus peuplée du département.

La ville est divisée en 5 ensembles de quartiers :

- Quartier Sud :
Vienne Creusille, Vienne Saint Saturnin, Bas Rivière
- Est :
Tuileries, Maunoury, Basilique-Cornillettes, Provinces-Hôpital, Saint Lazare, Ville joint
- Ouest :
Les Grouets, Saint-Georges, Cabochon, Quinière, Médicis, Val d'Arrou
- Centre-ville:
Foix-ulyse Besnard, Saint Nicolas, Gare-Poulain, Commerce, La Garenne, République, Hautes Granges, Basses Granges
- Nord :
Pinçonnaire, Europe-Montesquieu, Villiersfins, Chavy, Croix-Chevalier, Mirabeau- Kennedy, Coty, Hautes Saules, Sauvageau, Sarazines, Bel Air

Les quartiers nord sont principalement représentés par le grand ensemble classé en ZUS.

La ville de Blois compte 129 bâtiments municipaux, et environ 180 km de voirie sur son territoire

La ville compte 45 871 habitants (2018)

1.2. Informations administratives de la Commission Communale pour l'Accessibilité

La commission communale pour l'accessibilité a été créée par délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2011. Celle-ci se réunit tous les ans, toutefois en 2020, la commission ne s'est pas réunie compte tenu de la crise sanitaire.

composition de la commission

- Ozgur ESKI: Maire-Adjoint en charge des travaux, aux espaces publics et à l'intermodalité
- José ABRUNHOSA: Conseiller en charge de la sécurité et de l'accessibilité
- Kadiatou Diakité: Conseillère déléguée à la santé et au handicap

D'autres élus sont invités en fonction de l'ordre du jour de la commission

- Services externes/personnalités qualifiées :

CIAS: Centre Intercommunal d'Action Sociale

DDCSPP: Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, service des sports

DDT: Direction des Territoires Unité accessibilité/sécurité

SDAP: Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine 41

MDPH: Maison Départementale des Personnes Handicapées

- Associations de personnes handicapées:

Association Valentin Huy (AVH)

Association Voir ensemble

Communiquer Avec Les Mains (CALM)

CAIS (Centre d'Actions et d'Informations sur la Surdit )

Association des Paralysés de France (APF)

Association Départementale Aide aux Parents et Amis Enfants et Adultes Inadaptés (ADAPEI)

Fédération Nationale des Accidentés de la vie (FNATH)

Association des parents et amis d'enfants sourds (APAES)

Entr'aide naissance handicap (ENH)

Union Nationale des Amis et familles de malades mentaux (UNAFAM)

Association Autisme 41

Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)

- Autres participants en fonction de l'ordre du jour de la commission :

- association des commerçants
- association Tandem pour l'école
- chambres consulaires : CCI et CMA

- Modalités de fonctionnement de la commission :

1 à 2 réunions par an

rapports annuels réalisés

- accessibilité des espaces publics
- accessibilité des bâtiments municipaux
- selon les années, d'autres sujets peuvent être abordés en fonction des travaux réalisés

Depuis 2015, la commission intercommunale d'accessibilité de la communauté d'agglomération Agglopolys et la commission communale d'accessibilité de la Ville de Blois se réunissent simultanément,

Compte tenu des thèmes qu'elles partagent sur le territoire et des participants qui leur sont pour la plupart communs.

Le bilan annuel d'accessibilité 2020 sera présenté à chaque instance délibérante dans le courant du premier semestre 2021 (conseil municipal et conseil communautaire) pour ce qui les concerne chacune.

- Organisation de la commission :

Différents groupes de travail thématiques ont été créés en 2012, ils se réunissent en fonction des thématiques étudiées. Pour la conduite du projet relatif au suivi des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), des Comités Techniques et des Comités de Pilotage ont été mis en place pour valider les propositions des services.

2. Les bâtiments communaux et les installations ouvertes au public

2.1. Historique de la démarche accessibilité

En 2007, la ville de Blois a réalisé une étude en interne pour rendre ses bureaux de vote accessibles aux personnes handicapées. Le service des élections associé aux services bâtiments et Accessibilité a effectué le diagnostic de ses bureaux de vote et l'ensemble des dispositions ont été prises (signalétique, travaux de mise en accessibilité, mise en place d'aménagement temporaire...) afin de rendre accessibles tous les bureaux de vote.

En 2008, l'ensemble des bâtiments de la ville de Blois (y compris les ERP de 5ème catégorie) ont été audités : 65 sites représentant 110 bâtiments (134 ERP en 2015).

Sur les 110 sites visités de la ville, il a été relevé:

- un indice moyen d'accessibilité de **36%** (suivant le calcul de l'Indice d'Accessibilité crée par Accesmétrie)
- **2258** obstacles critiques identifiés (en moyenne 19 par bâtiment)
- une enveloppe globale après retraitements : **9 617 835 € HT**
- un indice d'accessibilité moyen après préconisations : **89%**

Depuis 2009 un Plan Pluriannuel d'investissement a été mis en place pour réaliser les travaux de mise en accessibilité. Cette enveloppe annuelle de 300 000 € concerne essentiellement des actions de mise en conformité des bâtiments existants.

Pour établir la liste des bâtiments à prioriser, plusieurs paramètres ont été pris en compte et notamment:

- la faisabilité technique à réaliser ces travaux d'accessibilité (eu égard aux contraintes notamment architecturales),
- la diversité des catégories de bâtiments à traiter (culture, administration, sport, social...),
- la diversité des quartiers concernés par ces travaux,
- une proportion plus importante des bâtiments sportifs pour bénéficier des subventions dans le cadre du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) en 2009 et 2010.

En 2012, un groupe de travail a été créé pour définir et étudier, avec les services des affaires scolaires, les associations de personnes handicapées et l'association Tandem pour l'École, un programme de travaux de mise en accessibilité des écoles. Ce programme s'inscrit dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement de la Collectivité consacré à l'accessibilité.

Les principes de priorisation retenus ont été les suivants :

- rendre accessible une école par quartier
- prendre en compte la présence de classes d'intégration Scolaires (CLIS) du type 4 pour l'essentiel (handicap moteur) les autres CLIS étant moins déterminantes pour les travaux de gros œuvre
- intervenir sur un groupe scolaire comprenant maternelle et primaire, pour optimiser les locaux communs (cantine, bibliothèque)
- intervenir sur les bâtiments les moins coûteux pour obtenir plus rapidement une offre accessible répartie de manière cohérente sur le territoire municipal
- être en cohérence avec les travaux d'aménagement des cours d'école (enveloppe budgétaire spécifique)

2.2. L'Agenda d'Accessibilité Programmée approuvé en 2016

2.2.1. État des lieux en 2015

En 2015, le patrimoine de Blois est constitué de 134 établissements recevant du public et de 50 installations ouvertes au public.

État de l'accessibilité du patrimoine bâti occupé par la Ville de Blois en 2015 :

En 2015, sur 134 bâtiments ouverts au public :
33 sont conformes,
10 quasi conformes
91 non conformes

La ville de Blois occupe des établissements recevant du public (ERP), tantôt en propriété propre, tantôt en tant que copropriétaire, tantôt en tant que locataire au travers d'une prise de bail.

Le tableau suivant fait état de l'ensemble des ERP considérés dans le cadre de l'obligation de mise en accessibilité, cette obligation pouvant se traduire ensuite au sein du présent Ad'AP (lorsque la Ville de Blois a les obligations du propriétaire) ou être prise en compte dans le cadre d'un Ad'AP externe porté par le bailleur.

	Bâtiments pour lesquels la ville de Blois a les obligations de propriétaire	Bâtiments pour lesquels la ville de Blois a les obligations de copropriétaire	Bâtiments dont l'abandon est programmé d'ici la fin de l'Ad'AP	Bâtiments pour lesquels la ville de Blois n'a pas les obligations de propriétaire (hors Ad'AP)	TOTAL
Nombre d'ERP	132	2	0	19	153

→ En 2015, sur ces 134 bâtiments, 101 étaient non conformes et faisaient l'objet d'un agenda d'accessibilité programmée.

État de l'accessibilité des Installations Ouvertes au Public (IOP) en 2015 :

L'obligation de rendre accessibles les IOP est une disposition nouvelle intégrée dans l'ordonnance du 26 septembre 2014. Contrairement aux ERP, il n'y a pas de définition réglementaire précise. Plusieurs interprétations sont donc possibles. Pour la ville de Blois ont été considérées comme des IOP : les jardins, sanisettes, sanitaires, aires multi-sports, cimetières, tennis.

Sur les 50 IOP de la ville de Blois
2 sont conformes
9 quasi conformes
39 non conformes
1 fermé définitivement (sanitaire mail Saint Jean)

→ Sur 50 installations ouvertes au public, 48 sont non conformes et font l'objet d'un agenda d'accessibilité programmée.

2.2.2. Méthodologie employée

L'Agenda d'Accessibilité Programmée est un document de programmation pluriannuelle qui précise la nature des travaux et leur coût, et engage le gestionnaire d'établissement qui le signe à réaliser les travaux dans un délai déterminé (3 ans, 6 ans, voire 9 ans, en fonction du patrimoine ERP concerné), à les financer et à respecter les règles d'accessibilité.

Compte tenu du fait que le patrimoine de la Ville comprend plus de 50 bâtiments, la collectivité a la possibilité de programmer l'ensemble de ses actions d'accessibilité sur 9 ans.

Gouvernance et constitution de groupes de travail

Pour engager ce travail d'élaboration de l'Ad'AP, les élus de la Ville et d'Agglopolys ont validé le principe de travailler sous forme de mode projet pour favoriser le travail en transversalité. Aussi, 4 groupes thématiques de travail ont été constitués et pilotés par un (des) cadre(s) référent(s) de la politique concernée, le service Bâtiment et Accessibilité ont assuré l'assistance technique des services gestionnaires

- 1- Sport et loisirs
- 2- Culture et tourisme
- 3- Scolaire et petite enfance
- 4- Services à la population

Cette démarche a permis aux services porteurs de la politique publique d'être au cœur du projet avec l'appui des services Bâtiments / Accessibilité pour notamment définir une stratégie patrimoniale par thématique et identifier les sites prioritaires.

Le service Accessibilité assisté du service Bâtiment a proposé les orientations générales pour l'élaboration de l'Ad'AP et a apporté un appui méthodologique et des outils pour la bonne mise en œuvre de la démarche, ce afin de présenter une proposition de programme au comité de pilotage présidé par les élus en charge de l'accessibilité, des travaux et du handicap.

Dans un souci de concertation, le comité de pilotage a également souhaité que les associations de personnes handicapées locales et les associations de commerçants soient sollicitées pour construire ce programme.

Les associations de personnes handicapées ont souhaité que les établissements à rendre prioritairement accessibles soient :

① les établissements de petite enfance et enfance de façon à ce que l'intégration des personnes handicapées dans la société se fassent dès le plus jeune âge.

② les établissements qui nécessitent peu de travaux.

Les priorités des associations sont indiquées dans le document de l'annexe N°4

Toutefois, il est noté que les associations de commerçants sollicitées n'ont pas participé à cette démarche.

Propositions de stratégie commune aux services gestionnaires d'équipements d'Agglopolys et de la ville de Blois

Compte tenu du coût des travaux de mise en accessibilité et des contraintes budgétaires qui pèsent sur les collectivités territoriales, il y a nécessité de prioriser le patrimoine à rendre accessible.

Pour aider les services gestionnaires dans leur choix, différentes stratégies leur ont été proposées.

1- Les conditions d'accès au bâtiment : notion de chaîne de déplacement : transport, voirie, stationnement

2- La spécificité du patrimoine

- l'analyse du bâtiment : contraintes techniques/financières, bâtiment non fonctionnel... pour lequel l'ERP ne sera pas traité (vente, déménagement...) ou réorganisé (usage des salles, entrée secondaire) pour garantir la qualité d'usage éventuellement en sollicitant des dérogations. Nécessite d'avoir une bonne connaissance du patrimoine.
- la fréquentation du bâtiment et le type de public reçu (personnes âgées, ...)
- l'image et la symbolique du lieu
- l'importance du service rendu par le bâtiment
- les demandes des usagers, des associations...

3- L'optimisation des investissements au regard du gain d'accessibilité (stratégie proposée par Accesmétrie) : logique technico-commerciale. Cette stratégie est peu utilisée par les collectivités. Exclure des priorités un bâtiment nécessitant une opération lourde de réhabilitation

4- Le regroupement des travaux de même nature. Il peut ne s'agir que de travaux simples (signalétique, éclairage...)

5- La répartition géographique territoriale des services rendus (une école/gymnase par quartier) – Notion de « poche d'accessibilité » rassemblant plusieurs natures d'ERP dans une même zone.

6- La possibilité d'octroi de subventions : CNDS, FIPHPH

7- Intégration dans le programme pluriannuel des opérations planifiées de réhabilitation et/ou construction du patrimoine

Stratégie retenue pour la ville de Blois :

Jusqu'à présent, la collectivité a pris en compte plusieurs critères pour définir les équipements à rendre accessible (stratégie mixte):

- les demandes des usagers
- la répartition équitable des bâtiments sur le territoire
- le coût et la complexité des travaux
- les aides financières
- la fréquentation des bâtiments

Les stratégies peuvent également se décliner par politique publique. C'est pourquoi des groupes de travail se sont constitués en fonction de la thématique des équipements.

La collectivité a fait le choix d'évaluer le coût de mise en accessibilité de son patrimoine à partir des données chiffrées des diagnostics réalisés par un bureau d'études en 2007 et 2008 et de programmer les actions de mise en accessibilité en fonction de la priorisation de son patrimoine définie par les services gestionnaires et les associations de personnes handicapées.

Dans un second temps, à partir de la liste des équipements prioritaires, le service « bureau d'études des bâtiments communaux » a réactualisé le chiffrage des travaux de mise en accessibilité en fonction des nouvelles normes d'accessibilité, des éventuels travaux ayant eu lieu dans ces établissements et d'une revalorisation des estimations des coûts des travaux datant de 2007-2008 :

Pour ces raisons, le chiffrage global de mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public et de toutes les Installations ouvertes au public pour la ville de Blois n'est pas défini.

L'ensemble du patrimoine n'a donc pas fait l'objet d'une nouvelle étude globale, mais cette démarche permet de planifier un programme de travaux de 3 ans (2016-2018) tout en menant en parallèle la poursuite les études techniques et financières sur les équipements non prioritaires.

Le budget de l'Ad'AP de la ville de Blois sur la 1ère période (2016-2018) concernant les Établissements Recevant du Public et des Installations Ouvertes au Public est fixé à 300 000 € pour les 3 ans à venir.

A ce coût de mise en accessibilité qui ressort des bâtiments ayant vocation à intégrer l'Ad'AP de la ville de Blois, il conviendra d'ajouter les coûts de mise en accessibilité qui sont induits par les travaux que la ville doit réaliser en tant que locataire dans les immeubles pris à bail ainsi que les travaux impactant les parties dans les immeubles dans lesquels la ville de Blois est copropriétaire.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée ERP-IOP a été adopté par le Conseil Municipal Communautaire le 17 décembre 2015 et approuvé par le Préfet le 24 mars 2016

2.3. Bilan 2020:

A/ Poursuite des travaux de mise en conformité des bâtiments publics existants aux règles d'accessibilité.

Bâtiment Dorgelès :

Ce bâtiment qui regroupe un nombre important d'associations au 1er étage faisait partie des bâtiments à rendre accessible prioritairement pour les associations PMR

La création d'un ascenseur permettant de rendre accessible a pu ainsi être réalisée en 2020.

En complément, 2 places de stationnement PMR ont été aménagées dans la cour de l'immeuble, une rampe béton permet d'accéder à l'entrée du site, l'escalier a été rendu conforme aux règles d'accessibilité (nez de marche, contremarches..) et un sanitaire PMR a été créé.



Le Château de Blois :

Panneau multisensoriel :

Dans la poursuite des travaux améliorant l'accessibilité du château, un panneau multisensoriel a été installé en 2020. Ce panneau a fait l'objet de plusieurs réunions de travail avec les associations PMR , et notamment Voir ensemble, l'APF, ADAPEI.

Pour faciliter une compréhension des informations données par ce panneau, différentes techniques ont été utilisées : le contraste de couleurs, le braille, le relief, le FALC (Facile A Lire et à Comprendre). Ce panneau explique sommairement les différentes époques de construction du château et le circuit de visite pour le public.



La boutique du château :

Une rampe d'accès permettant d'accéder à la boutique a été créée. Celle-ci est munie de chasse roue, et de bande d'éveil à la vigilance, de nez de marche.

Cette rampe est utilisée pour l'entrée et la sortie de la boutique .



La billetterie du château :

Les main courantes de l'escalier de la billetterie ont été changées pour être conformes aux règles d'accessibilité et de sécurité .

Des nez de marche ont également été créés pour faciliter le repérage des personnes malvoyantes.

Pour rappel, un accès est prévu pour les personnes circulant en fauteuil via le portail. Une signalétique à proximité informe les personnes qui auraient des difficultés d'accès.



B/ Poursuite des travaux de réhabilitation des bâtiments publics

Les travaux de construction ou de réhabilitation permettent de compléter l'action de mise en accessibilité des bâtiments communaux :

- réhabilitation du gymnase Marie-Amélie Le Fur

Livraison 2020 :

Le gymnase et l'ensemble des locaux annexes (vestiaires, douches, rangements, bureau) ont été réagencés et rendus accessibles aux PMR.



Création d'une salle d'escalade de 180 m² équipée de 20 voies. La structure d'escalade sera composée de trois ensembles distincts sur une surface de 24 mètres de largeur par 9 mètres de hauteur. Ce nouvel espace sera notamment accompagné de deux vestiaires sanitaires pour garçons et filles.



3. La voirie et les espaces publics

3.1. Bilan 2020 :

A/ Poursuite des travaux d'entretien de voirie permettant d'améliorer l'accessibilité des espaces publics.

Trottoirs ville de Blois :

- Avenue Foch

Réfection du trottoir avenue Foch pour un montant de 5459 euros. Travaux réalisés par la Régie Voirie.



- Ecole Bas Rivière

Réfection du trottoir et modification du cheminement piétons de l'îlot central au niveau de l'école Bas Rivière pour un montant de 1500 euros.



Amélioration de la visibilité des passages piétons sur la RD 252 (quais rive droite)

Une centaine de plots lumineux a été installée au niveau des passages piétons sur l'axe de la RD 252 (quais rive droite) + avenue de Verdun. Ces plots ont pour objectif de signaler les passages piétons aux automobilistes mais peuvent également aider au repérage pour les personnes malvoyantes.
(prix est de 60 euros l'unité HT)



Trottoirs réalisés à l'entreprise

Rue de la Croix Rouge (tronçon Maze-Bas Rivière) :
---> Création d'un trottoir

Rue des Ponts Chartrains (tronçon Trinqueau- Neuve des Ponts Chartrains)
---> Réfection du trottoir existant

Mobiliers : feux sonores

Tous les ans, une enveloppe permettant l'achat d'environ 12 cartes son permettent d'équiper ou s'entretenir les feux équipés de dispositif sonore.

Mise en œuvre d'une enveloppe pluriannuelle pour la réfection des joints des pavés dans le centre-ville

Ce chantier a été stoppé en 2020 compte tenu de la crise sanitaire (btravaux favorisant la dissémination dans l'air du COVID)

Mobiliers :

2ème portillon, barrière sélective pour limiter l'accès au véhicule au Lac de la Pinçonnière remplacé pour être mis aux normes PMR

B/ Poursuite des travaux d'aménagement

Poursuite du projet gare

Aménagement de la rue rue Florimond-de-Beaune



4. Services de transports collectifs et intermodalité

S'agissant d'une compétence intercommunale, le Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée pour les transports d'Agglopolys a été réalisé et validé en Conseil Communautaire. Ce programme est présenté dans le rapport annuel de la commission intercommunale pour l'accessibilité.

5. Thématiques et actions portées par la Commission Communale pour l'Accessibilité

Actions de suivi du comité de pilotage Ad'AP

Pour poursuivre la démarche engagée par la collectivité, le comité de pilotage Ad'AP ville de Blois et Agglopolys se réunit pour constituer un bilan des travaux d'amélioration réalisés et pour chaque année déterminer les travaux à venir pour l'année suivante en vue de préparer les enveloppes budgétaires.

Cette démarche nécessite la réalisation d'études internes, et de visites par les services bâtiments, infrastructure ou le service accessibilité.

Fin 2020 :

Le patrimoine de la ville de Blois comprend 129 bâtiments et se décompose ainsi :

- 60 bâtiments conformes ou quasi conformes
- 69 bâtiments non conformes
- 11 installations ouvertes au public conformes
- 38 Installations ouvertes au public non conformes

Action de formation du personnel en 2020 :

Fin 2020, environ 70 agents ont suivi une formation pour mieux accueillir les personnes en situation de handicap dans les services des collectivités (ville, Agglopolys, CIAS).

En 2020, aucune formation n'a eu lieu compte tenu des contraintes sanitaires.

6. Conclusion

Les bilans et projets sont présentés tous les ans auprès de la commission communale d'accessibilité.

Il est noté que le partenariat avec les associations membres de la commission est un élément important pour améliorer la prise en compte des questions de l'accessibilité et du handicap dans les projets menés par les différents services de la ville, qui ont pris appui d'année en année sur l'expertise des personnes handicapées.

Cette année a été marquée par la crise sanitaire avec des échanges moins nombreux avec les associations. Toutefois, les projets de mise en accessibilité du patrimoine se sont poursuivis car l'ambition de la ville de Blois de faciliter l'accessibilité des personnes à mobilité réduite est portée dans toutes les politiques publiques de manière transversale et collaborative.

Ces actions menées depuis plusieurs années en faveur des personnes en situation de handicap sont amenées à se poursuivre dans les années à venir pour construire une ville plus accessible à tous.

ANNEXE

Délibération du conseil Municipal
en date du 19 avril 2021

